Six questions à Madame la Présidente Directrice Générale de l'INRA

de la part de la Section CGT-INRA
des centres d'Avignon et de Sophia Antipolis

Avignon, mercredi 18 mars 2009

Madame la Présidente Directrice Générale de l'INRA,

Demain, jeudi 19 mars, tous les agents de l'INRA, quel que soit leur statut, sont invités à participer à la journée nationale interprofessionnelle d'actions, de grèves et de manifestations contre la politique de Sarkozy et de son gouvernement dans tous les domaines, en particulier dans celui de la recherche. Ils en profiteront pour dénoncer les menaces qui planent sur notre Institut et sur son rôle dans le dispositif de recherche-formation agronomique.
Les agents du centre ont manifesté maintes fois leur opposition aux projets de décret et de convention pour la constitution du « Consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement » que vous avez élaborés à la demande de nos ministres de tutelle.
Nous ne reviendrons pas sur les raisons[1] de notre opposition à votre projet de consortium-EPCS[2], raisons renforcées par le contenu de vos textes[3] mais sur certaines questions restées sans réponses[4].

Q1 : Vous présentez désormais votre projet de consortium-EPCS comme une des stratégies d'alliance de l'INRA au même titre que celles avec les autres EPST et les universités. La différence majeure entre ces alliances est que les accords avec les autres EPST ou les universités respectent intégralement la personnalité propre de l'INRA alors que dans le cas du consortium-EPCS, vous placerez de fait l'INRA sous l'autorité d'une structure dotée d'une personnalité juridique propre qui s'imposera à l'INRA. **Pouvez vous certifier que ce n'est pas le cas ?**

Q2 : La politique gouvernementale, suivant les injonctions de l'Union Européenne, tend à réduire le nombre de fonctionnaires de l'État dans tous les domaines. La nature juridique du consortium-EPCS va lui permettre de recruter du personnel propre sous contrat privé. Rien n'empêchera le CA[5] du consortium-EPCS de décider de recruter, en particulier des jeunes chercheurs pour les mettre à disposition des membres, suivant en cela une des recommandations du rapport ATALI. **Pouvez-vous vous engager à ce qu'il n'en soit rien?**

Q3 : La personnalité juridique du consortium-EPCS permettra à l'État de faire transiter par lui les budgets attribués jusqu'ici directement à chacun des membres. Une fois que le CA aura transféré les parts incompressibles (salaires, gestion du patrimoine, ...), rien ne l'empêchera d'orienter les axes de recherche des membres en affectant une partie importante du solde à des opérations considérées comme structurantes par le consortium-EPCS. **Pouvez-vous nous assurer qu'il n'en sera rien et qu'in fine l'indépendance de l'INRA sera respectée ?.**

Q4 : Lors de son discours du 22 janvier, Sarkozy a donné l'ordre aux directions des organismes de recherche, dont l'INRA, *d'opérer leur transformation en agences de moyens*[6] En clair, cela signifie que l'INRA devra rechercher une part grandissante de son budget en répondant aux appels d'offres et en veillant à être le moins disant ou à présenter le meilleur rapport qualité/prix pour espérer décrocher les contrats. **Comment l'INRA pourra t'il ainsi continuer de définir sa politique scientifique de service public, tout en prospectant des thématiques nouvelles ou non inscrites dans les appels d'offres?**

Q5 : Vous avez décidé de fusionner les centres de Sophia-Antipolis et d'Avignon. **Sur quelles bases scientifiques va se réaliser cette fusion et qu'elle en sera la valeur ajoutée vis à vis des partenaires et des utilisateurs finals ?** Le cabinet DELOITTE a présenté la projet de fusion comme la constitution d'un Centre de recherches agronomiques de la région PACA. **Ces opérations ne sont elles pas les prémices d'un transfert vers la fonction publique territoriale des agents AT, TR, AI voire IE des deux centres ?**

Q6 : Vous avez décidé de retirer de la base de calcul de la dotation de base, nos collègues chercheurs placés en alerte par leur Commission Scientifique Spécialisée en raison de publications insuffisantes[7]. **Est ce une des formes de la nouvelle gouvernance que vous souhaitez mettre en place au sein de l'INRA ?**
Nous sommes profondément choqués par cette mesure, nous vous demandons de la retirer !

---

1 Dix Bonnes Raisons, au moins, de s'opposer au Consortium–EPCS http://www.inra.cgt.fr/actualites/messages/14nov08.htm
2 Établissement Public de Coopération Scientifique
3 https://intranet.inra.fr/projet_consortium/s_informer/projets_de_decret_et_de_convention_constitutive
4 Lettre ouverte du 27 février 2009, http://www.inra.fr/intranet-cgt/actions/centres/centre-avignon/20090303_1.pdf
5 Conseil d'Administration du consortium-EPCS dont les prérogatives sont précisées à l'article 7 de l'annexe de votre projet de décret
6 Paragraphe 3, page 5 du discours pour une stratégie nationale de recherche et d'innovation du 22 janvier 2009 http://www.elysee.fr/download/?mode=press&filename=22.01_Recherche_et_Innovation.pdf
7 Lettre de G Riba et de M Eddi aux Chefs de département de l'INRA, 5 janvier 2009